

Procès-verbal de la réunion du Bureau du 24 mars 2017

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Mme Lydie BERNARD

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoit BITEAU

M. Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Mme Catherine DESPREZ

M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

M. Joël BLUTEAU

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Jean-Claude RICHARD

M. Michel SIMON

M. Yann HELARY

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Jérémy BOISSEAU, M. Bernard BORDET, M. Pascal DUFORESTEL,

Mme Myriam GARREAU

Assistait également :

M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 10 février 2017

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 10 février 2017 est adopté.

Présentation du Rapport d'activités 2016

Le Président présente le rapport d'activités 2016 montrant les actions conduites en 2016 et retracées à travers les différents axes de la charte de PNR. Ce document est transmis chaque année aux financeurs de la structure.

Désignations d'élus :

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le PNR est membre de ce Parc naturel marin qui couvre 6 500 km² d'espace marin sur la façade atlantique. Il s'étend sur environ 800 km de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde) : 2 délégués ont été désignés, Stéphane VILLAIN comme titulaire et Yann HELARY comme suppléant. Les intéressés souhaitent intervertir leur délégation.

Le Bureau désigne Yann HELARY comme titulaire et Stéphane VILLAIN au poste de suppléant.

Comité de programmation du GAL Sud Vendée : désignation d'un délégué suppléant

Le PNR est membre du collège public du comité de programmation du GAL Sud Vendée.

Ce comité émet un avis sur les projets sollicitant une aide au titre de ce programme LEADER.

François BON a été désigné délégué titulaire, lors du Bureau du 27 avril 2016.

Afin de compléter la liste des membres du comité, il est demandé au PNR de désigner un suppléant.

Le Bureau désigne Arnaud CHARPENTIER comme délégué suppléant.

Création d'une commission « Marque PNR » et désignation d'un élu référent

Le label Parc Naturel Régional est déclinable en marque commerciale « Valeurs Parc Naturel Régional ». Cette marque commerciale peut être attribuée à des produits, des services ou des savoir-faire, dès lors qu'ils répondent à un cahier des charges, qui est validé par la commission Marque de la Fédération des Parcs.

Le cahier des charges pour les hébergements touristiques et la restauration a été validé par la commission fédérale le 23 février dernier. Dès lors, nous sommes en mesure d'attribuer la marque commerciale aux services correspondants. Dans un premier temps, le Parc se propose de procéder au marquage des hébergements touristiques. Les demandes de marquage seront étudiées par un groupe technique constitué du Parc, des gîtes de France et d'un représentant des bénéficiaires de la marque dès lors qu'il y en aura un.

La commission « Marque PNR » aura à statuer officiellement sur l'attribution de la marque. Elle aura ensuite à valider les différents cahiers des charges qui seront constitués au fur et à mesure des demandes de bénéficiaires potentiels, puis la validation de l'attribution de la marque à ces différents bénéficiaires.

Le Bureau décide de créer une commission « Marque PNR » constituée des membres suivants :

François BON, désigné **élu référent**, Christian AIME, Michel SIMON, Catherine TROMAS, Stéphane VILLAIN

Tourisme fluvial

Signature d'une convention de groupement de commande

Afin de réaliser les ouvrages et équipements nécessaires à la navigation touristique de la Sèvre Niortaise et de ses affluents, il convient d'établir une convention de groupement de commande entre les maîtres d'ouvrage concernés, à savoir :

La communauté de communes Aunis Atlantique

La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

et, le Parc naturel régional du Marais poitevin

Le groupement de commandes permet en effet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Cette convention permettra d'organiser les relations entre les parties, tant pour la mise en œuvre des procédures de choix des titulaires du marché de maîtrise d'œuvre et des travaux que dans le suivi des travaux.

Le Bureau décide d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes.

Signature des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage

Afin de faciliter la réalisation des ouvrages et équipements nécessaires à la navigation touristique, le Bureau décide d'accepter la maîtrise d'ouvrage au Parc et d'autoriser le Président à signer trois conventions de mandat :

Convention de mandat avec la Communauté de communes Aunis Atlantique pour un montant de travaux estimé à 660 000 € HT

Convention de mandat avec la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise pour un montant de travaux estimé à 640 000 € HT

Convention de mandat avec l'IIBSN pour un montant de travaux estimé à 650 000 € HT

Agriculture-environnement

EPMP : signature d'une convention de partenariat

En 2015, le Parc et l'EPMP avait signé une convention de partenariat.

Cette convention formalisait le partenariat entre le Parc et l'EPMP, en marquant l'adhésion de l'EPMP aux orientations de la charte pour les domaines de sa compétence, et en précisant la complémentarité des interventions respectives de l'EPMP et du Parc dans ces mêmes domaines.

Le Bureau décide d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention de partenariat définissant de façon plus opérationnelle les interventions des deux structures dans les domaines de compétences visés dans la charte et formalisant les modalités pratiques de ce partenariat.

Commune du Bourdet : signature d'un avenant à la convention portant sur le contentieux lié à la restauration de son communal

La commune du Bourdet a sollicité le Parc naturel régional du Marais poitevin pour la valorisation de son communal, exploité par un agriculteur, aujourd'hui décédé. Par délibération en date du 29 mars 2011, le Bureau avait accepté d'effectuer un diagnostic du site et d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de reconversion des 61 ha du communal en prairie naturelle. Cette reconversion a été attaquée devant les tribunaux, et la commune a dû engager des frais de contentieux conséquents.

Compte tenu de la nature des travaux réalisés et de leurs enjeux environnementaux, le Bureau du Parc avait accepté de participer à hauteur de 9.000 € maximum aux frais de contentieux engagés par la commune. Cette somme est aujourd'hui insuffisante pour couvrir les frais de justice.

Le Bureau décide d'autoriser le Président à porter le montant maximum à 12 000 €.

Politique régionale de la Nouvelle Aquitaine en faveur du service civique : conclusion d'un contrat dans le domaine de la sensibilisation à la protection de l'environnement

En 2016, la Région Nouvelle Aquitaine a signé avec l'agence de service civique un protocole d'accord définissant les principales actions menées en complémentarité pour l'accompagnement et la dynamisation du service civique sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

La Région accompagne financièrement les structures pour la création ou le maintien de missions de service civique dans le cadre de secteurs prioritaires ciblés.

Il s'agit notamment de la **sensibilisation à la protection de l'environnement** : entre autres, de développer des missions au sein des Parcs Naturels Régionaux (PNR) et de sensibiliser les citoyens à la préservation de leur environnement.

Le Bureau décide d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un service civique dans le cadre de ce dispositif.

Demande de subvention auprès de l'Etat pour la réactualisation des ZNIEFF sur la partie Vendéenne du PNR

La DREAL des Pays de la Loire sollicite le PNR pour engager la réactualisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) sur la partie Vendéenne de son périmètre d'intervention.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire mais sont un dispositif de portée à connaissance sur la biodiversité et d'aide à la décision des politiques publiques.

Ce zonage n'a pas été actualisé depuis 1998 sur le périmètre PNR. Il est repris dans tous les projets structurant le marais (Etudes impact, PLU, SCOT, TVB, etc.), d'où la nécessité qu'il soit à jour. Le PNR ferait ce travail à l'aide de la base de données de l'OPN et de son réseau de partenaires.

Le montant de cette action est de 20 000 €.

Le Bureau décide d'autoriser le Président à solliciter des financements auprès de la DREAL et de l'EPMP.

Personnel

RIFSEEP : mise en œuvre du régime indemnitaire suite à l'avis du Comité technique

Lors de la séance du 9 décembre 2016, le Bureau avait émis un avis favorable au projet de délibération pour la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Les montants minimum proposés correspondent aux montants minimum actuellement versés dans chaque catégorie (A, B et C). La part variable n'est pas intégrée dans l'attente de la parution de l'ensemble des textes.

Ce projet a été soumis à l'avis du CT qui s'est réuni le 21 février 2017. L'avis est favorable, les représentants syndicaux demandant de compléter l'organigramme fourni en identifiant les groupes fonction. Ce document leur sera transmis.

Le Bureau décide d'adopter la délibération proposée au comité technique.